



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12230-2022 ABROGEANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 11960-2019 CONCERNANT LA  
RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE  
DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC, DANS LE BUT DE  
METTRE À JOUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU  
CONSEIL**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 9 février 2022.

Jacques Arsenault, CRHA  
Greffier